

Communiqué interne

Début de la vaccination contre la COVID-19

Saint-Jérôme, le 22 décembre 2020 – La campagne de vaccination contre la COVID-19 s’amorce aujourd’hui au CISSS des Laurentides. Comme les quantités de vaccins sont restreintes, le MSSS a déterminé une séquence de personnes qui se verront offrir la vaccination dans un premier temps, et ce, à la suite d’un avis d’un comité d’experts, soit le Comité d’immunisation du Québec (CIQ).

La première livraison de vaccins pour les Laurentides devrait permettre de vacciner environ 1 500 personnes d’ici la fin du mois. Faisant face à des défis de logistique inhabituels liés à la sécurité, la conservation, la manipulation et la livraison des vaccins, l’organisation des services de vaccination a dû s’ajuster en conséquence.

Clientèles prioritaires

Le CISSS des Laurentides a choisi de débiter la vaccination auprès des travailleurs de la santé ayant un contact étroit avec la clientèle âgée la plus à risque hébergée dans les différents milieux de vie, soit les CHSLD (publics et privés) et les ressources intermédiaires (RI). Ces travailleurs ont donc été identifiés comme prioritaires. L’équipe de la centrale de rendez-vous contre la COVID-19 communiquera avec eux pour leur fixer un rendez-vous.

Cette décision d’offrir la vaccination aux travailleurs tient également compte de la taille des différents CHSLD, de la complexité à couvrir l’étendue du territoire ainsi que du nombre de résidents à vacciner par rapport au nombre de doses disponibles dans les premières livraisons. Notre volonté est de limiter la circulation dans nos centres d’hébergement dans le contexte actuel de transmission de la COVID-19 dans la communauté, et ce, pour préserver la santé et la sécurité des résidents et du personnel.

Cette offre initiale de service de vaccination, déterminée en fonction de l’avis du CIQ et des orientations du MSSS, évoluera en fonction des quantités de vaccins qui seront disponibles à compter de 2021.

La clientèle vulnérable en CHSLD sera par la suite visée par la vaccination dès que les modalités liées à la conservation et à la distribution des vaccins le permettront.

Clinique de vaccination

La clinique de dépistage de Boisbriand a été désignée comme lieu de vaccination contre la COVID-19. La prise de rendez-vous sera obligatoire pour recevoir le vaccin, selon l’ordre des clientèles priorisées. Vous recevrez une invitation à prendre un rendez-vous lorsque le vaccin pourra vous être offert.

Modalités de rémunération des membres du personnel

Différentes modalités de rémunération déterminées par le MSSS sont applicables. Nous vous invitons à prendre connaissance de ces dernières, disponibles sur [le portail intranet](#).

Maintien des mesures sanitaires

Nous vous rappelons l’importance de maintenir les consignes sanitaires, même après avoir reçu le vaccin.

Plusieurs mois seront nécessaires pour protéger une part suffisamment importante de la population avec le vaccin. La distanciation physique de deux mètres, le port du masque ou du couvre-visage et le lavage des mains sont des habitudes à conserver jusqu’à nouvel ordre.¹

¹ Site Internet du gouvernement du Québec

Communication et information concernant la vaccination

Soyez assurés que nous vous tiendrons informés tout au long du processus de vaccination, qui s'échelonne sur plusieurs mois. L'ensemble du personnel pourra prendre connaissance des dernières nouvelles concernant ce dossier par l'entremise des différents moyens de communication, tels que le bulletin INFO COVID-19 et le [portail intranet](#). Ces outils seront mis à jour régulièrement.

Information : Service des communications organisationnelles

Source : Direction de la vaccination contre la COVID-19